



Changement de prestataire de service

Par **toussaint christiane**, le **15/03/2017** à **16:17**

Bonjour,

Je travaille pour un prestataire de service en accueil dans la même société depuis 6 ans.

Cette société va changer de prestataire mais désire me garder et me faire reprendre par le nouveau prestataire.

Que dois je faire ??? démissionner, demander un licenciement, une rupture conventionnelle ????

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Meilleures salutations

Chris Touss

Par **P.M.**, le **15/03/2017** à **17:14**

Bonjour,

Il faudrait connaître la Convention Collective applicable par votre employeur et le repreneur du marché mais il est possible si ce n'est probable que celui-ci doit reprendre aussi les contrat de travail sans que vous ayez à démissionner ce qui vous ferait perdre différents droits ou conclure une rupture conventionnelle sans avoir forcément la garantie d'une réembauche...